



Bonjour,

Suite à la crise du corona virus nous avons incité les Auto-entrepreneurs en difficulté à déclarer 0€ de chiffre d'affaires pour la période du mois de février 2020.

Nous constatons que vous avez bien modifié votre déclaration à 0€.

En revanche, nous nous sommes aperçu que **votre télépaiement de la période de février 2020 ne s'est pas enregistré correctement à 0€** lorsque vous avez validé votre déclaration.

Afin de ne pas être prélevé à tort du télépaiement chiffré initialement validé sur cette période **nous vous invitons à refaire votre déclaration avant le 31/03/2020 12:00 en suivant les étapes décrites dans le mode opératoire ci-après.**

Mon fil d'activité

Dernière connexion le 12/02/2020 à 16:41

29 août 2019 - 11:03

Bienvenue VALID RENAUD CNV BORDEAUX sur votre nouvel espace personnel en ligne. Ce dernier, vous permet d'accéder en quelques clics, à l'ensemble des services dédiés aux auto-entrepreneurs.



Mon auto-entreprise au quotidien

Aller plus loin

Etape 1 :
accédez à
l'échéance en
cours.



Déclarer et payer

Mon échéance en cours

Calendrier des échéances

Mes échéances à régulariser



Mes paiements

Mes versements

Mon solde

Mes délais de paiement



Mon compte

Mes informations personnelles

Mes moyens de paiement

Mes paramètres



Mes documents

Mes déclarations

Mes attestations

Mon relevé de situation



Ma messagerie

Messages reçus

Messages envoyés

Nouveau message



Mes demandes en cours

Nouvelle fonctionnalité à venir !

Février 2020

✓ Ma déclaration : effectuée le 26/03/2020 à 17:29

✓ Mon paiement : enregistré le 26/03/2020 à 17:29

Ma déclaration

Février 2020

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Prestations de services commerciales ou artisanales 23,70 % ?

0 €

Ventes de marchandises 13,80 % ?

0 €

Autres prestations de service 24,20 % ?

0 €

Formation artisan obligatoire 0,30 % ?

0 €

Taxe cma vente 0,22 % ?

0 €

Taxe cma prestations 0,48 % ?

0 €

Total de la déclaration

0 €

Crédit en votre faveur ?

0 €

Paiement(s) déjà effectué(s) ?

0 €

Total à payer

0 €

Modifier

Mon paiement

Février 2020

✓ Votre paiement d'un montant de 250,00 € a bien été enregistré le 26/03/2020 à 17:29.

Télécharger un justificatif

Bon à savoir

Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'à la date d'exigibilité du 31/03/2020 à 12:00 à tout moment depuis la section « Ma déclaration ».

Etape 2 :
Cliquez sur le
bouton
« Modifier »

Ma déclaration

Février 2020

Chiffre d'affaires des autres prestations de services ?

0 €

Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales ?

0 €

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises ?

0 €

Retour

Suivant

Mon paiement

Etape 3 : Cliquez sur le bouton « Suivant » pour revalider la déclaration à 0 €.

0 €

Chiffre d'affaires des activités annexes de prestations de services commerciales ?

0 €

Chiffre d'affaires des activités annexes de ventes de marchandises ?

0 €

Retour

Suivant

Mon paiement

Réseau des Urssaf Nos sites web

L'Acoss, caisse nationale Acoss Actualités Devenir auto-entrepreneur Nous contacter

Êtes-vous certain de vouloir modifier cette déclaration ?

Une modification de votre déclaration générera un recalcul de vos cotisations.

Non Oui

Etape 4 : Cliquez sur le bouton « Oui » pour confirmer votre déclaration à 0 €.

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Prestations de services commerciales ou artisanales 23,70 % ?

0 €

Ventes de marchandises 13,80 % ?

0 €

Autres prestations de service 24,20 % ?

0 €

Formation artisan obligatoire 0,30 % ?

0 €

Taxe cma vente 0,22 % ?

0 €

Taxe cma prestations 0,48 % ?

0 €

Total de la déclaration

0 €

Crédit en votre faveur ?

0 €

Paiement(s) déjà effectué(s) ?

0 €

Total à payer

0 €

Retour

Valider

Etape 5 : Cliquez sur le bouton « Valider »

Etape 6 : Cliquez sur le bouton « Oui »

Êtes-vous certain de vouloir valider cette déclaration ?

0 €

Taxe cma prestations 0,48 % ?

0 €

Total de la déclaration

0 €

Crédit en votre faveur ?

0 €

Retour

Total à payer

0 €

Valider

Mon paiement

Etape 7 : Cliquez sur le bouton « Fermer »

Votre déclaration a bien été enregistrée

Votre déclaration a bien été validée et reste modifiable jusqu'au 31 mars 2020 avant 12h. Vous pouvez désormais procéder au paiement de vos cotisations.

Fermer

Total à payer

0 €

Modifier

paiement

Etape 8 : vérifiez que le total et le montant à payer est bien à 0€.

Total de la déclaration

0 €

Crédit en votre faveur ?

0 €

Paiement(s) déjà effectué(s) ?

0 €

Total à payer

0 €

Modifier

Mon paiement

Février 2020

✔ Votre déclaration d'un montant de 0 € a bien été enregistrée le 26/03/2020 à 17:21.

Télécharger un justificatif

Bon à savoir

Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'à la date d'exigibilité du 31/03/2020 à 12:00 à tout moment depuis la section « Ma déclaration ».